



COMMISSION DE CONTRÔLE LISTE ELECTORALE

Registre de la Commission de contrôle chargée de la révision des listes électorales de la commune de Troche arrêtée le 20 Février 2020 à 404 électeurs (+ 1 non actif le jour de la réunion) et 6 électeurs européens.

Par courrier en date du 18 Mai 2021, la Conseillère Municipale responsable a convoqué la Commission de Contrôle chargée de réviser les listes électorales de la commune de Troche qui s'est réunie le Jeudi 27 Mai 2021 à 11 heures en Mairie afin d'installer la commission et de statuer sur les additions et les radiations à prendre en compte depuis le tableau du 20 Février 2020, selon la liste arrêtée par le Registre Electoral Unique (REU).

La Commission de Contrôle est dorénavant composée de:

- Madame DAURAT Marion, responsable titulaire du Conseil Municipal nommée par arrêté du Préfet de la Corrèze le 14 Décembre 2020
- Madame JOUHANNAUD Georgette, responsable suppléante du Conseil Municipal, nommé par arrêté du Préfet de la Corrèze le 14 Décembre 2020,
- Monsieur BERROCAL Vincent, délégué titulaire, nommé par le préfet de la Corrèze, par arrêté du 14 Décembre 2020,
- Monsieur VERGNAT Jacques, délégué suppléant, nommé par le préfet de la Corrèze, par arrêté du 14 Décembre 2020,
- Madame GAUMY Martine, déléguée titulaire, nommée par le Président du Tribunal de Grande Instance de Brive 19 par ordonnance du 29 Septembre 2020,

Etaient présents: DAURAT Marion, JOUHANNAUD Georgette, BERROCAL Vincent, VERGNAT Jacques et GAUMY Martine.

Vu le Code électoral, notamment ses articles L.17 et suivants et R.5 à R.7, ainsi que la circulaire ministérielle du 21 Novembre 2018 portant instruction relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires, les trois membres titulaires de la commission étant présents, les travaux ont pu débuter.

Ont été prononcées:

- 5 inscriptions volontaires nouveaux résidents

Ont été refusées:

- aucun refus n'a été prononcé.

Ont été prises en comptes les notifications de l'INSEE:

- 2 inscriptions d'office dont 1 non active le jour de la réunion
- 3 radiations suite à inscription dans une autre commune
- 4 radiations décès.

Les décisions prises seront détaillées dans le registre des décisions, les pièces utilisées pour la vérification des qualités requises par les textes étant conservées dans le dossier de cette réunion.

La réunion s'est achevée à 12 heures 00, l'ordre du jour étant épuisé.

La liste électorale est arrêtée ce jour à 408 électeurs+1 non actif le jour de la réunion et 6 électeurs européens.

La Déléguée du TGI,
GAUMY Martine

Le Délégué du Préfet,
BERROCAL Vincent

La Responsable du Conseil Municipal,
DAURAT Marion